

Le consentement

Introduction : qu'est-ce que le consentement ?

D'après le Larousse, "le consentement est l'action de donner **son accord** à une action, à un projet ; acquiescement, approbation, assentiment." L'absence de "oui", d'accord formel, est une **absence de consentement**. Il concerne tous les aspects de la sexualité (attouchements, pénétration, ...) mais aussi de la vie en général.

Le viol est défini par l'article 222-23 du code pénal :

"Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol.

Le viol est puni de quinze ans de réclusion criminelle."

Dans cette définition, c'est "la violence, la contrainte, la menace ou la surprise" qui fait entrer un acte dans la définition du viol. Mais le **consentement** se résume-t-il à une absence de "violence, contrainte, menace ou surprise" ?

"Le consentement expliqué par une tasse de thé" est un outil fréquemment utilisé dans les interventions dans les établissements scolaires, dans le cadre du service sanitaire, pour la sensibilisation à la vie sexuelle et affective. Voilà ce qu'il faut retenir de cette vidéo :

- > Le consentement : la personne dit **oui, ou non, ou peut-être**,
- > La personne a le **droit de changer d'avis**,
- > Une personne **inconsciente ne peut pas être consentante**,
- > **On ne force pas** une personne, jamais,
- > **Céder n'est pas consentir**
- > Ce n'est pas parce qu'une personne est consentante **un jour**, qu'elle le sera le jour d'après,

Le dernier point est très marquant. Faisons le lien avec les **viols conjugaux** : le sexe est souvent considéré comme un dû au sein du couple, et ce à tort, il est important de le rappeler, le sexe **n'est jamais dû**. Il est possible, et même fréquent, que l'on n'ait pas envie de sexe avec son·sa conjoint·e. Cela ne veut pas dire que l'on aime moins son·sa partenaire ou que la relation n'est pas "à la hauteur".

Parler avec son·sa partenaire de ses envies, ses attentes, ses limites, est capital. Il n'y a rien de "normal" ou "anormal" : **chaque personne fait ce dont elle a envie**.

La zone grise

La « zone grise », ce sont toutes les **pressions, hésitations et zones de flou** qui peuvent entourer une personne, et brouiller la « validité » de son consentement. La bande dessinée de @lefebulle l'explique assez bien :



Ce terme ne fait pas l'unanimité. De nombreuses militantes féministes le **remettent en question**, comme par exemple Ovidie. Cette réalisatrice de pornographie féministe et de documentaires, dont un sur la sexualité des jeunes filles déclare :

"C'est un terme que je me refuse à utiliser. Je ne suis pas du tout à l'aise avec cette notion-là qui voudrait que le consentement puisse être flou, qu'on dit "non" mais qu'en fait on dit "oui", que si on nous travaille au corps, on peut changer d'avis."

Dans les faits, la « zone grise » sert à décrire ces rapports que **l'on ne veut pas qualifier de viol** parce qu'on estime qu'il y a des **circonstances atténuantes**. Parce que la femme connaissait l'agresseur, parce qu'elle a flirté avec lui, parce qu'elle ne s'est pas assez débattue - comme si le « non » ou le « je n'ai pas envie » ne pouvaient suffire. On l'utilise dans les cas où ce qu'il s'est passé **ne ressemble pas à l'image qu'on se fait** encore trop souvent du viol : une agression commise par un inconnu, dans une ruelle

sombre, sous la menace d'un couteau - alors qu'en réalité la majorité des viols sont commis **par un proche de la victime**.

La culture du viol

Cette notion de **zone grise**, ou du moins les difficultés pouvant être liées à la compréhension du principe même de consentement s'explique très bien par la **culture du viol**.

Cette dernière s'inscrit dans un contexte de **domination masculine**, où la plupart des insultes concernent la sexualité, et plus précisément la **sexualité non consentie**. C'est quelque chose de banalisé, qui fait parfois rire.

L'**éducation** joue un rôle très important dans notre rapport au consentement. Interrogeons-nous par exemple sur la pertinence d'obliger les petits enfants à faire des bisous : on leur apprend dès le plus jeune âge que, selon le contexte social, **la bienséance prévaut sur leur consentement**.

En grandissant ; la culture du viol continue d'entourer toute notre construction en tant qu'individus : dans les films, le personnage principal masculin va insister auprès d'une femme jusqu'à ce qu'elle veuille de lui, **le sexe sans consentement est souvent érotisé**.

La culture du viol est un **concept sociologique**. Il peut être utilisé pour qualifier un ensemble de comportements et d'attitudes qui **minimiserait, normaliserait voire encouragerait le viol**.

C'est elle qui se manifeste quand on est témoins des situations suivantes :

- > **Responsabilisation de la victime** : *"tu as vu comment tu étais habillée?"*, *"je t'avais dit de ne pas sortir seule la nuit"*
- > **Le stéréotype du "vrai viol" et de la "vraie victime"** : dans l'imaginaire collectif, le viol a lieu la nuit, dans une ruelle sombre, par pénétration vaginale d'un homme sur une femme qui se débat et signale le viol au plus vite.
- > **Négation et minimisation du viol** : *"ce n'est pas si grave"*, *"ça va, ce n'était qu'un doigt"*
- > **Négation du non-consentement** : *"qui ne dit mot consent"*, *"une femme qui dit non pense oui"* *"mais tu avais dit oui au début, non ?"*
- > **Obstacles à la dénonciation du viol** : refus des forces de l'ordre de recevoir une plainte

Concluons cet article avec des chiffres récents sur les violences sexuelles et la culture du viol :

En France en 2016

93 000 femmes âgées de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes de viols et/ou de tentatives de viol sur une année.

37 000 victimes de violences sexuelles, mineures et majeures, ont déposé plainte ou ont fait l'objet d'une constatation par les services de police et de gendarmerie. 85% sont des femmes.

Seulement 6 064 personnes ont été condamnées pour des faits de violences sexuelles.

On part du principe, dans la société actuelle, que c'est aux femmes de ne pas se faire violer, de faire attention. **On apprend aux filles à avoir peur, mais on n'apprend pas aux garçons à respecter le consentement.**

Pour aller plus loin

- > Vidéo "Le consentement expliqué par une tasse de thé" :
https://www.youtube.com/watch?v=S-50iVx_yxU&t=3s
- > Sexe sans consentement
- > La culture du viol de Marlene Schiappa
- > Jeu de société sexploration

Fanny Toussaint

1^{ère} Vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sources

- > Article Zone grise et consentement :
<https://www.buzzfeed.com/fr/mariekirschen/la-zone-grise-du-consentement-un-concept-tres-dangereux>
- > Données du gouvernement :
https://stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/violences_faites_aux_femmes_-_principales_donnees_2016.pdf
- > La mission interministérielle (MIPROF) :
<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/le-secretariat-d-etat/instances/miprof-mission-interministerielle-pour-la-protection-des-femmes-victimes-de-violences/>
- > Chiffres clés, égalité femme/homme :
<https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/sexisme-pas-notre-genre/chiffres-clefs/>